

Procès verbal de l'AG du 06.06.06

18h00 Salle 523, environ 15 membres présents.

Sont excusés : Christine Croset, Stéphane Clivaz, Philippe Hertig, Leuba Denis, Martine Panchout-Dubois, Pasquini Raphaël, Jean-Claude Richoz, Eric Walter et Suzanne Wokusch.

YP ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

Point 1 : Réponse du Comité de Direction sur la procédure de nomination des responsables d'UER

GR (Guillaume Roduit) présente les démarches faites à ce propos suite à la pétition remise au comité par près de 40 signataires, soit la lettre transmise au CoDir et l'accusé de réception, puis la réponse qui se fait toujours attendre.

DM (Daniel Martin) donne, pour informations aux membres, la lecture d'un document remis aux responsables d'UER, en l'état de projet pour l'instant.

DN apporte des précisions sur le projet de loi sur la HEP, notamment en ce qui concerne les différents types de formateurs.

Une question liée à cette procédure pourrait servir de prétexte pour relancer le CoDir : la mise au concours du poste de directeur de la recherche et les critères de sélection adoptés. La question de la modalité de nomination des nouveaux formateurs pourrait également être mise en discussion, notamment sur la participation des formateurs à la commission de sélection de ces candidats.

Selon le vœux de l'assemblée, le comité de l'AFHEP se propose de relancer le CoDir à ce propos, en particulier dans le cadre des négociations sur le cahier des charges des formateurs.

Point 2 : Affiliation à une faïtière syndicale (SUD ou FSF)

YP (Yvan Péguiron) explique les avantages d'une affiliation, puis présente les faïtières approchées ainsi que les avantages et les inconvénients de chacune d'elle.

Les membres du comité donne leurs opinions de manière individuelle.

Christophe Calame rappelle les positions des deux faïtières en ce qui concerne la formation des enseignants et conclue que la FSF est plus à même de défendre l'avenir de la HEP en tant qu'institution autonome.

L'assemblée vote oui sur le principe d'une affiliation à une faïtière ; puis, l'assemblée se prononce sur le choix de la faïtière, les votes sont les suivants :

- 11 pour la FSF
- 3 pour Sud
- 1 abstention

Point 3 : Consultation sur l'avant-projet Harmos

AC (Anne Clerc) présente le point 3 et passe en revue les propositions du comité. L'assemblée décide des réponses suivantes aux questions posées :

- Question 1 : 13 **oui**, 1 non, 1 abstention
 - Remarque : Y'a-t-il vraiment un lien entre harmonisation et efficacité ?
- Question 2 : 15 **oui**, 0 non, 0 abstention
 - Remarque : Etre d'accord sur les objectifs d'harmonisation ne signifie pas être d'accord sur l'harmonisation des structures ; il s'agit également de rester soucieux du fonctionnement démocratique dans ce domaine
- Question 3 : 15 **oui**, 0 non, 0 abstention
- Question 4 : 12 **oui**, 2 non, 1 abstention ; puis en 4b : 9 **oui**, 4 non, 2 abstention
- Question 5 : 13 **oui**, 1 non, 1 abstention
- Question 6a : 13 **oui**, 2 non, 0 abstention
 - Remarque : Les tests devraient être conçus lors d'une procédure régionale.

- Question 6b : 2 oui, 9 **non**, 4 abstention
 - Remarque : L'apprentissage des langues selon les principes de didactiques intégrées mériteraient d'être mise en évidence ; l'intégration d'une langue supplémentaire serait fait au détriment de quelle discipline ?
- Question 7 : 15 **oui**, 0 non, 0 abstention ; puis 0 vote pour le niveau national, et 15 votes **pour le niveau romand**
- Question 8 : 12 **oui**, 2 non, 1 abstention
- Question 9 :
 - Pour les contenus : 0 oui, 15 **non**, 0 abstention
 - Remarque : Mais on est pour une harmonisation des compétences selon un référentiel commun
 - Pour la formation continue : 15 **oui**, 0 non, 0 abstention
 - Remarque : Mais dans le sens d'une mise en réseau !
 - Pour la formation des cadres : 14 **oui**, 0 non, 1 abstention
- Question 10 : 14 **oui**, 0 non, 1 abstention

Partie statutaire

Point 4 : Adoption du PV de l'AG du 14 juin 2005

Le PV était a disposition des membres sur le site Internet de l'AFHEP et les membres en ont pris connaissance. Le PV est ainsi accepté à l'unanimité.

Point 5 : Rapport d'activité

ES (Elisabeth Stierli) présente les différentes activités du comité durant l'année écoulée, elle mentionne les éléments suivants :

- le site Internet
- le recrutement des membres
- les 3 rencontres avec le CoDir (présentation et prise de contact, deux fois pour le cahier des charges)
- une rencontre avec une délégation des profos
- le courrier des lecteurs pour faire taire les rumeurs sur la mésentente des formateurs
- l'assemblée extraordinaire
- les assises (avec DN comme intervenant)
- la lettre au CoDir sur la nomination des responsables d'UER
- les démarches pour l'affiliation à une faîtière
- le 5à7 qui est en panne pour l'instant
- une dizaine séances de comité

Point 6 : Présentation des comptes, rapport du vérificateur et approbation des comptes

YP présente le détail des comptes pour les 6 premiers mois de notre association. Le capital de l'association se monte à 7'730,60.- CHF.

Claude Othenin-Girard présente le rapport du vérificateur et recommande l'approbation des comptes.

L'assemblée accepte les comptes de l'association à l'unanimité.

L'assemblée nomme Claude Othenin-Girard et René Barioni comme vérificateurs des comptes pour l'année qui vient.

Point 7 : Cotisations et budget pour 2006-2007

L'assemblée accepte d'augmenter la cotisation des membres à 75.- CHF, ceci pour tenir compte de l'affiliation à la faïtière et de la cotisation supplémentaire qui en découle.

L'assemblée accepte le budget tel que présenté par YP.

Point 8 : Election du comité

DN explique que le comité se représente à l'unanimité et l'assemblée salue par des applaudissements chaleureux cette décision. Il propose ES, en la présentant, au poste de présidente.

L'assemblée accepte à l'unanimité la reconduction du comité et élit ES comme présidente.

Point 8 : Divers

YP mentionne que le site peut être visité en tout temps et signale que l'on y trouve notamment un formulaire pour faire reconnaître les titres de licence en tant que master.

Une réunion informelle sera organisée à la rentrée pour attirer de nouveaux membres.

Durant les discussions avec le CoDir, un souci pourrait être soulevé : la surcharge du travail administratif par rapport aux fonctions de formation.

Une assemblée générale sera à prévoir pour consulter les membres de l'AFHEP à propos de l'avant – projet de loi sur la HEP.

Le comité remercie les personnes présentes et lève la séance à 20h10.

Un apéritif est servi à tous nos membres présents.

Le secrétaire du jour : Guillaume Roduit